



N° 275 - 2023 VSR

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de La Ville de LONGWY :

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion du remplacement de 3 poteaux incendie au n°3 et n° 34 rue Gustave Raty et au n° 1 de la rue Pasteur effectué par la SADE pour VEOLIA EAU, il y a lieu de prendre diverses dispositions concernant la circulation et le stationnement dans la commune.

A R R E T E

ARTICLE 1 : 5 journées sur la période du lundi 06 Novembre au lundi 20 Novembre 2023, les rues Gustave Raty et Pasteur seront fermées à la circulation le temps de l'intervention. Le stationnement sera interdit aux droits des travaux, dans ces deux rues.

ARTICLE 2 : la signalisation réglementaire et la déviation est à la charge de l'entreprise.

ARTICLE 3 : les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Longwy.

ARTICLE 6 : conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy 5 place de la Carrière – 54000 NANCY dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : Monsieur le Maire de la Commune de Longwy, Messieurs le Commissaire de Police de Longwy et les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LONGWY, LE 25 OCTOBRE 2023



POUR LE MAIRE,
L'ADJOINTE DELEGUEE AUX TRAVAUX,


Sylvie BALON